

Un héritage, que faire maintenant ?

Christian Affolter

Guide financier La perte d'un être cher est douloureuse. Avant de pouvoir commencer à faire son deuil, il faut régler certaines questions administratives et organisationnelles. Sur le plan financier, les considérations suivantes sont importantes.

Christian Affolter, économiste d'entreprise HES, est associé chez Glauser+Partner Vorsorge AG à Berne. GLAUSER+PARTNER est le conseiller financier officiel de Formation Berne et conseille ses membres en matière de prévoyance, de fiscalité et de gestion du patrimoine. Plus d'informations : www.glauserpartner.ch

Mia Meier (48 ans) est logopédiste. Elle ne s'est jamais occupée de questions financières jusqu'à présent ; elle est mariée et vit dans la maison parentale de son conjoint, qu'ils ont reprise ensemble il y a huit ans. Il y a un mois, elle a dû faire ses adieux à sa mère, qui lui a laissé 250 000 francs suisses. Cette somme incite la banque à appeler Mia à plusieurs reprises pour lui proposer des produits d'investissement. Auparavant, elle n'avait pratiquement aucun contact avec la banque. Ses propres besoins n'ont pas changé depuis l'héritage. Dans les moments émotionnellement difficiles, il est parfois difficile d'identifier clairement ses propres besoins. Est-ce alors une bonne idée d'accepter l'offre de la banque à ce moment-là ?

Garder son calme et demander de l'aide

Pour choisir la bonne stratégie d'investissement des fonds hérités, il est essentiel de bien analyser la situation. Il est judicieux de discuter des points importants avec des spécialistes et de consigner ses besoins. Mia devrait examiner les thèmes et considérations suivants :

Planification budgétaire

- Des dépenses supplémentaires sont possibles, elles peuvent être ponctuelles ou récurrentes.

Prévoyance

- Optimiser les versements dans le pilier 3a.
- Si des lacunes de financement existent auprès de la CACEB, celles-ci peuvent être comblées. À noter :
 - Mise en conformité avec les rénovations immobilières déductibles fiscalement.
 - Les lacunes en matière de cotisations devraient être réduites ou comblées sur plusieurs années, en fonction de la date de départ à la retraite.
 - En cas de demande de retrait (partiel) du capital, aucun rachat ne peut être effectué au cours des trois années précédant le départ à la retraite.

Impôts (impôts sur le revenu)

- Déductibles en fonction de la situation des points « prévoyance » et « biens immobiliers ».

Placements financiers

- Bonne solution dès qu'il n'y a plus de sujets plus urgents à traiter.

Biens immobiliers

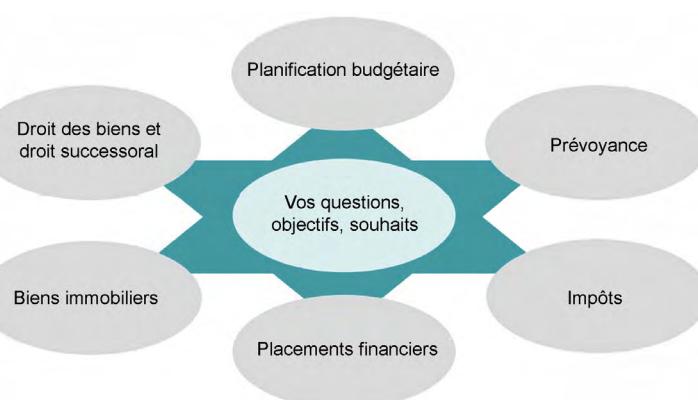
- Des amortissements hypothécaires pourraient être nécessaires à moyen terme (départ à la retraite).

- Les héritages familiaux sont souvent investis dans des actifs concrets.

Droit des biens et droit successoral

- L'héritage reçu peut être soumis à certaines conditions.
- Garantir qu'à votre décès, vos avoirs successoraux soient transmis aux personnes ou institutions appropriées.
- Élaboration d'un mandat pour cause d'inaptitude et directives anticipées du patient, d'un contrat de mariage et d'un pacte successoral ou d'un testament.

Mia et son mari ont rassemblé les documents nécessaires. À partir des données relatives aux revenus, aux dépenses, au patrimoine et aux impôts, et en tenant compte de certains facteurs personnels, il est possible de simuler la situation future en matière de retraite. Ces facteurs personnels portent sur la date du départ à la retraite, la gestion du bien immobilier, les versements et les prestations des 2^e et 3^e pilier, ainsi que les dispositions nécessaires en matière de prévoyance, de régime matrimonial et de succession. Les points suivants ont été abordés lors de la discussion sur les objectifs suivants :



Amortissement hypothécaire : réduire ses dettes

En cas de capacité financière insuffisante ou de prêt trop élevé, l'amortissement de l'hypothèque à un niveau acceptable peut être prioritaire.

Versements dans les 2^e et 3^e pilier : augmenter l' avoir

Les versements effectués dans le cadre de la prévoyance permettent d'obtenir un double rendement. D'une part, ils bénéficient d'avantages fiscaux, car les montants peuvent être déduits du revenu imposable. D'autre part, les revenus et les gains en capital provenant des avoirs des 2^e et 3^e pilier sont exonérés d'impôt jusqu'à leur retrait. Dans le cadre de la prévoyance, il est plus avantageux d'optimiser les versements 3a, car Mia dispose d'une plus

grande flexibilité avec les différents fonds du 3^e pilier qu'avec la caisse de pension. Après avoir optimisé le 3^e pilier, un rachat dans la caisse de pension apporte également un double rendement, mais avec une date de versement fixe pour les prestations, à savoir la retraite.

Placements financiers privés : augmenter son avoir

Si, après avoir examiné les points susmentionnés, il reste encore de l'argent sur le compte, ce montant peut être utilisé pour un placement à long terme. Les avoirs, qui, selon la planification financière, ne seront pas dépensés au cours des dix prochaines années, peuvent être placés en titres. Nous recommandons de réaliser les placements par le biais d'investissements

directs. Cela permet d'éliminer les intermédiaires que sont les fournisseurs de produits et les banques, et de maintenir une structure des coûts avantageuse.

Grâce à une bonne préparation, Mia a créé une base solide pour les décisions à venir.

Paru dans l'École bernoise 05, octobre 2025

Pour les membres francophones, un autre partenariat a été conclu avec l'entreprise Assidu SA, à Bienne : www.assidu.ch